

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001
JORT n°59 du 24/07/2001. Agrément CMF n°00.388 du 14/09/2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Distribution de Dividendes

En Application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 mai 2016, Univers Obligations SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2015 :

un dividende de 3^d,924 par action

Ce dividende est payable à partir du 31/05/2016 aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz -Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2016. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l' actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 30 mai 2016 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.